LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE "Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°353 DU 16 AU 22 JANVIER 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 7 cadavres, 7 victimes de VBG et 6 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes, 1 mineur et 1 ex-FAB tués ainsi qu'1 membre du parti CNDD-FDD arrêté arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées à la gouvernance, au trafic des êtres humains, à la pandémie du COVID-19 et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DE LA PANDEMIE DU COVID-19

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 3
I.1.DU DROIT A LA VIE 3
1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES 3
1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 3
I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES 4
I.2.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE 4
I.2.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 4
I.3.DU DROIT A LA LIBERTE 5
I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 5
I.3.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT 5
I.4. TRAFIC DES ETRES HUMAINS 5
II.DE LA GOUVERNANCE 6
III. DE LA PANDEMIE DU COVID-19 6
IV.CONCLUSION 7

SIGLES ET ABREVIATIONS

BPE	*: Bureau la Planification de l'Education*
CDS	*: Centre de Santé*
CNDD-FDD	*: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie*
ECOFO	*: Ecole Fondamentale*
FAB	*: Forces Armées Burundaises*
FDN	*: Forces de Défense Nationale*
OPJ	*: Officier de Police Judiciaire*
TGI	*: Tribunal de Grande Instance*

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 22 janvier 2023, vers le matin, sur la sous-colline Muhingo, colline Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie de Daphrose Nizigiyimana, âgée de 41 ans, cultivatrice, mère de quatre enfants et fabriquant de boisson locale communément appelée « Urwarwa » a été retrouvé nu par des passants. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée en date du 21 janvier 2023, vers 20 heures, lorsqu'elle allait récupérer son argent chez Fabien Hasabumutima alias Yamoshi qui avait acheté sa boisson à crédit. Selon les mêmes sources, sur les lieux du crime, il y avait une chaussure de Léonce Nahimana, membre de la milice Imbonerakure de la localité, ce qui a été à la base d'identification d'un des présumés auteurs que la victime avait rencontrés au cours du chemin. Ces derniers avaient violé cette femme avant de la tuer. Léonce Nahimana qui a été arrêté a failli être tué par des membres de la famille de la victime en colère n'eut été l'intervention des policiers.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 18 janvier 2023, au site communément appelé BPE, sur la colline Kirwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié présentant des traces des cordes a été retrouvé par des habitants de ce site, dans une maison non habitée. Selon des sources sur place, Siméon Butoyi, administrateur de la commune Mutimbuzi s'est rendu sur les lieux et a conduit ce corps à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles. En date du 19 janvier 2023, Anicet Niyonzima alias Muzorewa, chauffeur de l'administrateur de la commune Mutimbuzi, a pris le cadavre de la morgue et l'a transporté au cimetière de Rukaramu appelé Kwidigi pour l'enterrer. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été enterré par des membres de la milice Imbonerakure dont Louis Ndikumana, Ferdinand Ntaconayigize et Pascal Ndihokubwayo. Après cet enterrement, Anicet a donné une somme de 30 mille fbu à ces Imbonerakure.

Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi

En date du 17 janvier 2023, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, un corps sans vie de Clovis Koriciza, âgé d'au moins 30 ans, originaire de la commune Mugamba, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile en date du 16 janvier 2023 sans préciser sa destination. Selon les mêmes sources, son corps a été conduit dans sa commune natale à Mugamba pour son enterrement. Cependant, la famille de la victime avait demandé que le cadavre de Clovis Koriciza soit conduit à Bujumbura pour l'autopsie en vue de connaître les circonstances de la mort mais Dieudonné Nkunzimana, administrateur communal de Matana l'a refusé.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 16 janvier 2023, vers le matin, sur la 8ème transversale, colline et zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, deux corps sans vie des hommes non identifiés présentant des traces de bâtons sur tout le corps, ligotés et égorgés ont été retrouvés par des cultivateurs de coton qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces cultivateurs ont alerté des militaires de la position Karurama proche de cet endroit. Arrivés sur place, ces militaires ont appelé par téléphone Gilbert Manirakiza, administrateur communal de Cibitoke qui a délégué un OPJ accompagné d'Emmanuel Ntacoripfa, chef de zone Cibitoke et des jeunes Imbonerakure. Selon les mêmes sources, ces deniers ont ordonné aux jeunes Imbonerakure de les enterrer au même endroit.

Un corps sans vie d'un ex-FAB retrouvé en commune et province Makamba

En date du 18 janvier 2023, vers 16 heures, au quartier de Makamba I, commune et province Makamba, un corps sans vie en décomposition d'un prénommé Désiré, démobilisé, ex-FAB, originaire de la zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, travaillant dans un restaurant appelé Yabesi du chef-lieu de cette province a été retrouvé dans une maison non habitée dont le propriétaire vit à l'étranger. Selon des sources sur place, des gens avaient senti une odeur nauséabonde la veille dans cette maison avant d'aller voir l'origine des odeurs. Selon les mêmes sources, l'administration communale en

collaboration avec des agents de la Croix Rouge antenne Makamba a fait enterrer le corps sans la présence des membres de sa famille vivant à Bujumbura Mairie.

Un corps sans vie retrouvé en commune Burambi, province Rumonge

En date du 18 janvier 2023, vers 12 heures, sur la colline Gitongwe, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge, un corps sans vie d'Isidore, ex-chef de cette colline, a été retrouvé à son domicile. Selon des sources sur place, cette victime habitait dans la ville de Rumonge depuis un certain temps et en date du 16 janvier 2023, Isidore était venu sur sa colline pour travailler dans son champ de haricot. Selon Côme Bigirimana, chef de la zone Rusabagi, les conflits familiaux seraient à l'origine de ce meurtre.

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Une femme et sa petite fille mortes en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 20 janvier 2023, vers 18 heures, sur la colline Mugongo, zone et commune Kabarore, province Kayanza, Marguerite Mpawenimana, âgée de 60 ans et sa petite-fille, Divine Niyokwizera, âgée de 8 ans, sont mortes foudroyées quand elles s'abritaient sous un arbre. Selon des sources sur place, elles venaient des champs quand s'est abattue une pluie mêlée de grêle dans la localité. Selon les mêmes sources, elles ont été enterrées, le lendemain par leurs familles.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 18 janvier 2023, vers 16 heures, sur la colline Runyeri, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.M., âgée de 12 ans, élève en 5ème année à l'ECOFO Migina, a été violée par Enock Kennedy Ndihokubwayo, âgé de 16 ans. Selon des sources sur place, la victime était avec trois autres enfants à la recherche du bois de chauffage quand Enock est venu les intimider disant que les eucalyptus qu'ils ramassaient appartenaient à son père. Par après, ces trois enfants se sont enfuis tandis que Darlène a été capturée par Enock et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'Hôpital Cunywe pour des soins médicaux et le lendemain, les parents de la victime ont porté plainte chez un OPJ. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de Bugendana.

Une femme violée en commune Shombo, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2023 indique qu'en date du 9 janvier 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Kagari, colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, P., enceinte, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 39 ans, a été violée par Gordien, bûcheron, membre du même parti, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, cette femme était allée dans un boisement pour chercher du bois de chauffage où Gordien était en train de couper des arbres servant de braises. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des gens qui sont intervenus ont conduit la victime au CDS Gikombe tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police où il a passé une semaine avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial en date 17 janvier 2023.

Une personne blessée en commune et province Kayanza

En date du 17 janvier 2023, vers 19 heures, au quartier Mukoro, commune et province Kayanza, Adelin Ndayishimiye, enseignant, âgé de 38 ans, a été blessé au niveau de la tête par sa femme, Francine Ndayisaba, âgée de 38 ans. Selon des sources sur place, cet enseignant préparait des leçons à dispenser le lendemain quand sa femme a fait irruption au salon avec un gros caillou dans les mains qu'il a jeté sur lui. Selon les mêmes sources, en date du 19 janvier 2023, Francine Ndayisaba a été arrêtée et conduite au cachot communal Kayanza sur l'ordre de Gilbert Nyandwi, administrateur communal. Rappelons qu'Adelin et sa femme ne s'entendaient pas et une affaire de divorce est pendante au tribunal de grande instance de Kayanza.

Quatre fillettes violées en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2023 indique qu'en date du 15 janvier 2023, sur la colline Munanira I, commune Rutegama, province Muramvya, M.R. B., âgée de 3 ans, B.I., âgée de 3 ans, L.I., âgée de 3 ans, et R. R., âgée de 4 ans ont été violées dans une maison en construction par Jean Marie Ngendakumana, âgé de 26 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, les victimes étaient en train de jouer

ensemble près de leur domicile quand le présumé auteur leur a donné un beignet de 200 fbu chacune avant de les amener dans cette maison en construction pour les violer. Jean Marie Ngendakumana a été surpris par un travailleur qui amenait du sable dans cette maison et a alerté les voisins. Selon les mêmes sources, Jean Marie Ngendakumana a été immédiatement ligoté et conduit au cachot de la police judiciaire à Muramvya tandis que ces fillettes ont été conduites à l'hôpital de Kibimba.

I.3.DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne portée disparue en commune Mabayi, province Cibitoke[1]

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2022 indique que depuis le 18 octobre 2022, sur la colline Gasebeyi, zone Ruhororo, commune Mabayi, province Cibitoke, Ernest Niyonsaba, quinquagénaire, est introuvable. Selon des sources sur place, Ernest Niyonsaba était avec d'autres personnes dans la réserve naturelle de la Kibira en train de manger après un moment de chasse des animaux, un groupe armé a surgi et chacun a pris fuite séparément. La famille d'Ernest a attendu le sien mais en vain. Signalons que cette réserve naturelle de la Kibira est depuis un mois le théâtre des combats opposant des hommes armés parlant le Kinyarwanda aux éléments de la FDN accompagnés par des membres de la milice Imbonerakure.

I.3.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 janvier 2023 indique qu'en date du 10 janvier 2023, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Elysée Irankunda, âgé de 24 ans, conducteur de taxi-vélo, originaire de la colline Muresi de la commune Makamba, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté à son domicile sis à Kabondo et a été conduit par des policiers au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, il a été accusé de vol dans des ménages qui n'ont pas été précisés. Selon les mêmes sources, un OPJ lui a ordonné de payer une somme de 50 000 fbu servant de son transport et de 2 policiers pour qu'il puisse comparaitre au parquet de Makamba, en date du 17 janvier 2023.

Cinq personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province de Makamba

En date du 18 janvier 2023, cinq personnes dont deux agents de l'hôpital travailleurs et 3 agents d'une société de gardiennage ont été arrêtées et conduites au cachot du parquet de Makamba par le médecin directeur de l'hôpital Nyanza-lac, Ernest Uwezo, à bord de son véhicule. Selon les mêmes les sources, ce médecin directeur qui avait été convoqué par le parquet de Makamba leur avait demandé d'aller témoigner à sa décharge dans une affaire qui l'oppose à un commerçant de métaux usés œuvrant au chef-lieu de Nyanza-lac. Selon les mêmes sources, l'origine de cette affaire remonte dans la nuit du 11 août 2022 quand un tuyau métallique utilisé sur un dépotoir de médicaments périmés a été volé.

I.4. TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Dix-neuf enfants victimes de trafic des êtres humains en commune et province Rutana

En date du 16 janvier 2023, sur la route Gitega-Rutana, colline et zone Gitaba, commune et province Rutana, Symplice Irakoze, chauffeur d'un bus de transport en commun Bujumbura-Matana, a été arrêté par la police routière et l'a conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon des sources sur place, il transportait 19 mineurs dont l'âge varie entre 13 ans et 15 ans, vers la Tanzanie. Selon des sources sur place, en date du 17 janvier 2023, le TGI Rutana a auditionné le présumé auteur dans le cadre des affaires en flagrance et l'a condamné à une peine de servitude pénale de 7 ans tandis que le bus a été mis à la disposition de l'Etat et ces enfants sont retournés dans leur commune d'origine, Bugenyuzi et Gahombo, province Karuzi.

[1]Le cas a été rapporté au Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°341 dans la section des personnes enlevées et/ou portées disparues mais par après la Ligue Iteka a été informée qu'Ernest Niyonsaba a été retrouvé vivant par sa famille.

II. DE LA GOUVERNANCE

Suspension du juge président du tribunal de résidence de Gitaramuka

Depuis le 18 janvier 2023, Didace Nkurabanka, membre du parti CNDD-FDD, âgé de plus ou moins 45 ans, juge président du tribunal de résidence de Gitaramuka, a été suspendu temporairement de ses fonctions pendant 3 mois par le Ministre de la justice. Selon des sources sur place, en date du 12 janvier 2023, au stade Karuzi, la population avait dénoncé Didace Nkurabanka de corruption lors de la descente du Président de la République dans cette province. Selon les mêmes sources, Didace Nkurabanka était juge président du tribunal de résidence de Karuzi avant d'être muté vers Gitaramuka, il y avait trois mois.

Un manque criant de bancs pupitres en province Kayanza

Au cours de la rentrée scolaire 2022-2023, le secteur de l'éducation souffre d'un manque criant de bancs pupitres en province Kayanza. Selon des sources sur place, un manque de seize mille huit cent quarante bancs pupitres dont quinze mille cinq cent vingt-huit bancs pupitres au cycle fondamental et mille trois cent douze bancs pupitres au cycle post-fondamental comme le tableau ci-après l'illustre, certains élèves s'asseyent à quatre ou à cinq par banc pupitre et d'autres élèves suivent des cours assis en classe par terre à cause de ce manque de bancs pupitres.

Tableau des besoins en bancs pupitres dans la direction provinciale de l'enseignement à Kayanza

Commune	Cycle fondamental	Post-fondamental
Butaganzwa	1396 bancs pupitres	98 bancs pupitres
Gahombo	1140 bancs pupitres	20 bancs pupitres
Gatara	2290 bancs pupitres	260 bancs pupitres
Kabarore	2157 bancs pupitres	185 bancs pupitres
Kayanza	1963 bancs pupitres	651 bancs pupitres
Matongo	1675 bancs pupitres	203 bancs pupitres
Muhanga	1009 bancs pupitres	-
Muruta	2690 bancs pupitres	30 bancs pupitres
Rango	1208 bancs pupitres	50 bancs pupitres
Total	**15 528 bancs pupitres**	**1312 bancs pupitres**

III. DE LA PANDEMIE DU COVID-19

Cent soixante-douze élèves testés positifs au COVID-19 en province Bururi

En dates du 17 et du 20 janvier 2023, des agents des hôpitaux de Rutovu, de Matana et de Bururi, en province Bururi ont mené des descentes dans les établissements du Lycée Rutovu, ECOFO Rutovu, Lycée Rubanga et Lycée Bururi où 262 cas ont été testés positifs. Selon des sources sur place, en date du 20 janvier 2023, cent soixante-douze élèves ont été testés positifs au covid-19 par des agents des hôpitaux de Rutovu, de Matana et de Bururi tandis qu'en date 17 janvier 2023, d'autres cas avaient été testés positif comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau des élèves testés positifs en province Bururi

Date	Ecoles	Nombre de cas testés positifs	Total
17 janvier 2023	Lycée Bururi	8	92
	Lycée Rubanga	35	
	Lycée Rutovu	44	
	ECOFO Rutovu	5	
20 janvier 2023	Lycée Bururi	42	172
	Lycée Rubanga	72	
	Lycée Rutovu	58	
Total			264

Soixante-dix-neuf personnes testées positives au COVID-19 en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En dates du 17 et 20 janvier 2023, soixante-dix-neuf personnes ont été testées positives au COVID-19 en commune Bukinanyana, province Cibitoke par des agents de l'Hôpital Ndora et du CDS Butara. Selon des sources sur place, en date du 17 janvier 2023, au Lycée de Butara et au Lycée communal Bukinanyana, commune Bukinanyana, province Cibitoke, trente-quatre élèves ont été dépistés positifs au COVID-19 et ils ont été confinés à cet hôpital. En date du 20 janvier 2023, sur les collines Butara, Ndora et Bumba de cette même commune, quarante-cinq personnes ont été testées également positives au COVID-19. Ces dernières ont reçu des médicaments et sont rentrées chez elles pour suivre le traitement médical. Christian Nkurikiye, administrateur de Bukinanyana, a tranquillisé les habitants de cette commune que les médicaments sont disponibles, que les malades du covid-19 sous traitement guérissent et a invité tous les chefs de zone de Bukinanyana de multiplier des séances de sensibilisation en faveur de la population pour prévenir la pandémie du COVID-19.

IV.CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la gouvernance, au trafic des êtres humains, à la pandémie du COVID-19 ainsi qu'aux faits sécuritaires dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.